



Les Économistes atterrés

www.atterres.org

**Réforme des retraites : un compromis illusoire,
*réponse à Terra Nova.***

Henri Sterdyniak

Janvier 2023

Contact : contact@atterres.org

Terra Nova, cercle se proclamant progressiste, a publié un texte¹: « [Une autre réforme des retraites est possible](#) ». On ne peut qu'être d'accord : d'autres réformes sont possibles. Surtout qu'un report brutal de l'âge minimal de départ de 62 à 64 ans n'est pas vraiment une réforme. L'enjeu est donc : quelle autre réforme ? Ce que propose Terra Nova n'est pas innovant : faire payer les retraités actuels, en oubliant qu'ils ont déjà beaucoup contribué, en oubliant que réduire les retraites aujourd'hui n'améliorera pas l'arbitrage « âge de départ/taux de cotisation/niveau des pensions » en 2050.

Des problèmes de financement.

L'auteur, FA par la suite, consacre les 6 premières pages de son texte à reprendre la thèse : « il y a un problème de financement des retraites ». Plaçons-nous pour simplifier dans l'hypothèse de croissance de la productivité du travail de 1 % par an. La part des retraites dans le PIB serait au maximum, de 14,5 % en 2032 au lieu de 13,8% actuellement, soit un surcroît maximal de 0,7 point de PIB.

Le COR distingue deux hypothèses de comportement de l'État. Dans l'hypothèse « Effort de l'État constant » (EEC), l'État maintient (en % du PIB) ses transferts aux régimes des retraites. Les ressources publiques du système sont stables en pourcentage du PIB ; le déficit ne dépasse jamais 0,7% du PIB et diminue par la suite (nous en discuterons plus loin).

Dans l'hypothèse « Équilibre permanent des régimes » (EPR), l'État se limite à équilibrer les régimes publics ; le déficit du système des retraites est de 0,8 % du PIB en 2032, puis augmente jusqu'à se stabiliser à 1 % du PIB. Par rapport à l'hypothèse EEC, l'État économise ainsi 1,2 point de PIB de subvention du système des retraites.

Le problème est que le COR reprend telles quelles les hypothèses fournies par la Direction du budget. Le nombre de fonctionnaires serait fixe, sauf les 15 000 emplois dans les hôpitaux promis au Grenelle de la Santé. La nécessité d'embauche dans l'éducation, la santé, les soins aux jeunes enfants et aux personnes âgées dépendantes, est oubliée. Surtout, de 2022 à 2037, l'indice de la fonction publique perdrait 8,3 % en pouvoir d'achat, alors que le pouvoir d'achat dans le privé augmenterait de 12,7 %. Aucune leçon n'est tirée de la dégradation de l'attractivité des emplois publics comme en témoigne les difficultés de recrutement dans l'éducation nationale, la santé et les transports. Compte tenu de ces hypothèses, la part du traitement des fonctionnaires dans la masse des rémunérations passerait de 10,5 % en 2021 à 7,8 % en 2037. Or, l'indice de la fonction publique détermine les retraites à la liquidation des fonctionnaires. C'est sa forte baisse relative qui explique que le régime de la fonction publique se retrouve vite excédentaire. Ainsi, l'État gagnerait sur trois tableaux : baisse des traitements indiciaires des fonctionnaires, baisse des retraites des fonctionnaires, baisse des subventions d'équilibre aux régimes publics. Malheureusement, le COR ne propose pas de variante où l'État renoncerait à sa politique salariale désastreuse et ferait progresser l'indice du traitement de la fonction publique comme les salaires du privé. Aussi, c'est l'hypothèse EEC, où les recettes de l'ensemble du système des

¹ La note est signée par un pseudonyme Fipaddict (qui se présente comme enseignant en économie et finances publiques, mais est, sans doute, haut-fonctionnaire à Bercy)

retraites est stable relativement au PIB qui est pertinente pour discuter de la soutenabilité du système.

Plaçons-nous donc en 2032, dans 10 ans. Le déficit des retraites serait de 0,7 % du PIB, ceci dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 7% (et d'une stagnation de l'activité des femmes). Mais, dans l'hypothèse de plein-emploi, un taux de chômage de 5%, il ne serait plus que de 0,5% du PIB et l'Unédic, par ailleurs, aurait un excédent de 0,7 % du PIB. De sorte que globalement le système « retraite + chômage » aurait un excédent de 0,2 point du PIB. Rien ne justifie donc une réforme brutale sans prétexte d'un déficit en 2032.

Pourtant, FA considère comme un objectif absolu de récupérer 16 milliards d'euros (0,8% du PIB) en 2030. Faut-il oublier que la politique de baisse des impôts mise en œuvre par Macron et ses gouvernements depuis 2017 a coûté, elle, 2 % du PIB ? Que le gouvernement veut encore consacrer 9 milliards à la suppression de la CVAE ? Que les exonérations et allègements de cotisations sociales devraient représenter, en 2023, 80 milliards de mesures compensées et 9 milliards de mesures non compensées ?

Le fond du problème

Cependant, le COR fait l'hypothèse que toutes les retraites ne seraient indexées que sur les prix et pas sur les salaires. Ce serait en particulier le cas pour le minimum contributif que le gouvernement prétend vouloir fixer à 85 % du SMIC. Ainsi, le ratio retraite moyenne/salaire moyen qui était de 61,2 % en 2021 diminuerait à 59 % en 2032 (-3,6 %), puis 51,5 % en 2050 (-15,9 %), puis 45,4 % en 2070 (-25,8 %). Le débat démocratique aurait nécessité que d'autres variantes soient sur la table. Ainsi, serait-il possible de maintenir le ratio pension/salaire en faisant passer à 16,5% la part des retraites dans le PIB et en augmentant de 0,25 point chaque année pendant 20 ans le taux de cotisation retraite, patronale plus salariale, (voir [la note des Économistes atterrés](#)).

La question n'est donc pas celle du déficit du système des retraites (un système par répartition peut toujours par définition être équilibré en augmentant les cotisations ou en baissant les retraites), c'est celle d'un choix social que les travailleurs devraient pouvoir faire entre l'âge de départ, le niveau des retraites et le taux de cotisation. Choix que l'oligarchie et le gouvernement ont tranché : hausse de l'âge de départ, baisse du niveau relatif des retraites avec l'objectif de baisser la part des retraites dans le PIB.

FA ne s'inquiète pas de la baisse du niveau relatif des retraites. Il la considère comme acquise de sorte que son seul objectif est de baisser dès aujourd'hui le niveau des retraites.

Les retraités d'aujourd'hui sont-ils des privilégiés ?

La retraite moyenne est aujourd'hui de 61,2 % du salaire moyen. Est-ce trop ? Le niveau de vie moyen des retraités est inférieur de 6,3 % à celui des actifs (y compris chômeurs) ; leur niveau de vie médian est inférieur de 5,25 % à celui des actifs (y compris chômeurs). Certes, ces chiffres n'intègrent pas les « loyers implicites » dont bénéficient les propriétaires occupant leur logement, et les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement, mais ils

supportent des plus fortes primes aux régimes complémentaires de santé (que les entreprises prennent en grande partie en charge pour les actifs).

Selon Eurostat, la France qui avait le plus fort taux de remplacement dans l'UE en 2015 a vu celui-ci diminuer de 15 % et se place maintenant derrière l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Autriche. De même, la France était en 2015 au premier rang pour le revenu relatif des plus de 65 ans ; celui-ci a baissé de 8,7 % et la France est maintenant au cinquième rang. La dégradation du niveau relatif des retraites a déjà commencé.

Certes, les jeunes d'aujourd'hui risquent d'avoir des retraites encore plus faibles en termes relatifs, mais ce sont eux qui en décideront dans 20/30 ans quand ils seront aux manettes. Ils pourront choisir de planifier une hausse régulière, mais lente, des taux de cotisations qui leur permettrait d'avoir un niveau de retraite satisfaisante.

Certes, il y a des plus de 65 ans très riches dans les grandes familles, dans ceux qui ont bénéficié de la hausse des prix de l'immobilier ou des cours de bourse. Mais cela ne concerne pas la masse des retraités. Et la redistribution à leur encontre doit passer par la taxation des revenus financiers et des plus-values à l'impôt sur le revenu (IR), par la taxation des grandes fortunes, par une forte augmentation des droits de succession. Les revenus du patrimoine (immobilier et financier) représentent en moyenne 15,7 % du revenu des retraités, contre 9,5 % pour l'ensemble de la population ([Drees, 2022](#), page 87). Les revenus du patrimoine sont très inégalement répartis, bien plus que les retraites. Mais si l'on souhaite réduire les revenus des retraités les plus riches, ce sont les revenus du patrimoine qu'il importe de cibler... et non les retraites.

En 2023, le système des retraites sera à l'équilibre. En tout état de cause, baisser les pensions des retraités en 2023 ne modifiera pas l'arbitrage que devra faire la société en 2050 entre taux de cotisation et niveau des retraites.

Un compromis mal pensé

Bien sûr, nous ne pouvons qu'approuver lorsque FA indique qu'une hausse de la durée de cotisation requise est moins nocive qu'une hausse de l'âge de départ qui frappe surtout les classes populaires et épargne les cadres. Mais on peut aussi refuser de se situer dans cette seule alternative : le système actuel qui permet un départ à 60 ans pour ceux qui ont commencé à cotiser jeune, à 62 ans pour la plupart, à 65 ans pour ceux qui ont commencé à cotiser à 23 ans, n'est-il pas à peu près satisfaisant ? Reste à mieux prendre en compte la pénibilité et à exonérer les petites retraites de la décote. Mais, en sens inverse, le gouvernement veut une mesure qui frappe vite et fort, de sorte que la simple avancée de l'allongement de la durée de cotisation que propose FA ne lui suffira pas

De même, on ne peut qu'approuver la proposition de FA de réduire de 4 milliards les allègements de cotisations sociales des entreprises. Mais il faudrait aller beaucoup plus loin : en particulier, interdire toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales des rémunérations extra-salariales (comme celle qui vient d'être créée pour la **prime de partage de la valeur** (PPV, la prime Macron), revoir à la baisse les allègements de cotisation sociales pour les grandes entreprises

Évolution du pouvoir d'achat des retraites du régime général (en glissement)

	Taux d'Inflation (IPC)	Revalorisation des retraites	Hausse du salaire moyen de base (SMB)
2016	0,6	0,0	1,1
2017	1,2	0,8	1,8
2018	1,6	0,0 -1,85*	2,2 + 1,75
2019	1,5	0,3	1,3
2020	0,0	0,3* / 1,0**	1,5
2021	2,8	0,4	2,0
2022	5,9	5,1	4,2
Pouvoir d'achat	Retraites	Petites retraites	SMB
2016-2022	-8,55 *	-6,0**	2,25

*au-delà d'un plancher ; ** pour les petites retraites

FA croit faire une proposition originale, s'attaquer aux retraites déjà liquidés, les sous-indexer d'un point par an. Mais les gouvernements ne l'ont pas attendu. Durant les 7 dernières années, les retraites déjà liquidées ont perdu 6 % de pouvoir d'achat pour les plus faibles ; 8,4 % pour les autres.

S'appuyant sur l'année 2022, FA propose d'indexer les retraites sur les salaires, plutôt que sur les prix, mais uniquement les années où les salaires progressent moins que les prix. Bref, pile, les retraités perdent, face, ils perdent encore. En fait, entre 2016 et 2022, par rapport à une indexation sur les salaires, les retraites ont perdu 7,4 %, auxquels s'ajoutent 3,6 points, du fait de la bascule des cotisations chômage vers la CSG. Les projections du COR comporte déjà une baisse de 3,6% du ratio retraite/salaire. Accentuer cette évolution, en dégradant encore l'indexation des retraites, réduirait la crédibilité du système de retraite publique.

Faut-il conseiller à FA, de lire le rapport de France-Stratégie: [Qui paie le coût du vieillissement de la population?](#), rapport qui montre que ce sont les retraites qui supportent déjà ce coût, par la baisse du niveau relatif de leur retraite ?

Pour conclure. Face au gouvernement qui veut à la fois reporter l'âge de départ à la retraite et réduire le niveau des retraites pour diminuer le niveau des dépenses sociales, qui refuse d'entendre les avis des syndicats, il est peu pertinent de d'opposer les salariés et les retraités actuels. Réduire la retraite des retraités actuels pour faire quelques économies n'a guère de sens ni au niveau social, ni au niveau économique.